

AUTOMNE 2021

➤ RÉUNION GOUVERNEMENTALE DE L'INDUSTRIE

Une réunion par vidéoconférence a été organisée par le ministère de l'Environnement (MEGL) et les distributeurs de boissons alcoolisées (Bière Canada, Alcool artisanal NB, Vignerons Caanda). L'objectif de cette séance conjointe industrie/gouvernement était de se préparer à la modification proposée à la Loi sur les récipients à boisson (LRC), actuellement en cours d'approbation législative. La réunion d'information se voulait également une première discussion générale sur une éventuelle coopération entre les groupes de distributeurs du Nouveau-Brunswick.



➤ ATELIER SUR LA REP

Nous avons été informés que le ministère prépare actuellement un atelier sur la transition du programme des récipients à boisson vers un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP). L'atelier présentera une étude de cas en utilisant l'exemple de la Colombie-Britannique (Encorp Pacific). Le MEGL a engagé un groupe d'animateurs (Pivot Consulting) pour mener cet atelier et espère obtenir la participation des exploitants de centres de remboursement, de l'industrie des boissons et d'autres groupes d'intervenants. L'horaire de l'atelier sera annoncé à une date ultérieure.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506-389-7320

ENSY-CONNEX CONTINUE À FOURNIR DES GAINS D'EFFICACITÉ

Notre système de point de vente (PDV) Ensys-Connex continue de recevoir des critiques positives de la part des deux centres de remboursement (CR) qui pilotent le projet depuis avril.

Acadia Bottle Exchange à Cap-Pelé a vu des améliorations drastiques depuis l'installation du système de point de vente à leur centre de rachat selon le propriétaire Seunghwan Kim.

« Maintenant, il est si facile de vérifier l'inventaire. Avant, je devais prendre une calculatrice toutes les heures pour vérifier ».

Kim poursuit : « Je peux vérifier combien j'ai payé. Combien de clients sont entrés. Et tout est là pour que je puisse y accéder. »

Le propriétaire du Valley Redemption Centre, Mario Maillet, avait des choses similaires à dire sur le système de PDV depuis qu'il l'a installé dans son établissement de Dieppe.

« Les transactions sont plus rapides à la caisse, et le comptage des sacs en vrac est beaucoup plus précis puisqu'il y a maintenant moins de possibilités d'erreurs », a déclaré M. Maillet. « Cela donne à notre centre une meilleure image et offre une expérience plus positive aux clients. »

Le système de PDV permettra aux CR de traiter et d'enregistrer les transactions et soutiendra le comptage et le tri des contenants de boissons provenant des clients qui se présentent au comptoir et des clients qui font le précomptage. De plus, nous assurons la maintenance du système pour vous ! La plupart des opérations de maintenance peuvent être effectuées à distance, avec un impact limité sur les employés.

Dans le cadre du déploiement provincial du système de point de vente Ensys-Connex qui aura lieu en janvier 2022, Encorp a accueilli Patrick Surette, notre nouveau coordonnateur de la mise en œuvre, au sein de l'équipe.

Patrick est le principal point de contact pour tous les centres de remboursement (CR) qui souhaitent profiter de cette nouvelle technologie passionnante. Il coordonnera avec les CR pour déterminer les besoins et créer des plans et des calendriers de mise en œuvre du système de PDV dans chaque CR.

Nous sommes heureux que l'essai continue de bien se dérouler et que les CR signalent une facilité d'utilisation, une adaptation rapide du personnel et une nette amélioration de l'efficacité opérationnelle. À l'approche du déploiement provincial, nous invitons tous les exploitants de CR à réserver une visite de notre site de démonstration EnSys-Connex à notre bureau de Moncton. Contactez Patrick (506.852.1965 ou patrick.surette@encorpatl.ca) pour plus d'informations.



PAULINE NOWLAN

Comptabilité

ANGELA DOW

Comptabilité

COLETTE BOUCHER

Finances

PIERRE LANDRY

Environnement

PAUL ROBICHAUD

TI

TIM PIDGEON

TI
Re-Centre

FRANÇOIS CÔTÉ

TI

MARTIN MALLET

TI

ANDRÉ CORMIER

Communications

PATRICK SURETTE

Mise en œuvre

▶ LA PERFORMANCE EST UNE PRIORITÉ

Nous ne pouvons ignorer le fait que le rendement de la récupération des contenants de boissons usagés (CCU) au Nouveau-Brunswick est faible par rapport aux programmes similaires au Canada. Le plan de restructuration et de modernisation que nous proposons aborde cette question et fixe des objectifs ambitieux : atteindre un taux de récupération des CCU de 75 % en 5 ans, avec l'objectif de 80 % ou plus en 10 ans.

Pour atteindre des taux de récupération aussi élevés, nous proposons que le PCA adopte les principes de la responsabilité élargie des producteurs (REP), selon lesquels l'industrie des produits de boissons assume l'entière responsabilité de la gestion de tous les contenants de boissons consignés après consommation.

Conformément aux principes de la REP, notre plan prévoit l'instauration d'une taxe de recyclage des contenants (CRF) afin d'assurer la viabilité financière du système et de financer les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs élevés de récupération de la CBU. La CRF sera structurée de manière à ce que chaque flux de matériaux s'autofinance en fonction des coûts et des revenus de ce matériau.

▶ SUSPENSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES DES CENTRES DE REMBOURSEMENT

Le ministère de l'Environnement a demandé que le Groupe de travail sur les normes des centres de remboursement mette ses activités en suspens. Cette décision a été prise à la lumière des changements à venir dans la Loi sur les récipients à boisson (LRC). Aucun autre détail n'a été fourni quant à la date à laquelle ce processus pourrait reprendre.

Les représentants du MEGL ont fourni de plus amples informations sur les changements à venir. Notamment, qu'un processus de consultation avec les parties prenantes sur les changements à venir sera annoncé prochainement. Il a été précisé que l'intention du MEGL est de faire passer le programme actuel à un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). Il a également été mentionné que l'échéance pour cette transition vers le programme REP serait avril 2023.

▶ FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX RÉCIPIENTS CONSIGNÉS

Le formulaire d'enregistrement des récipients à boisson du Programme de gestion des récipients à boisson à soumettre au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour les produits nouveaux et existants a été mis à jour et se trouve sur notre site Web (encorpatl.ca).

Nous vous rappelons que vous devez enregistrer vos produits de boissons consignés et leurs récipients auprès du ministère. Vous trouverez ci-dessous un lien vers le formulaire d'enregistrement des contenants de boissons.

[Formulaire d'enregistrement des récipients à boisson](#)

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES RÉCIPIENTS À BOISSON DANS LES PROVINCES MARITIMES

NOUVEAU-BRUNSWICK
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Tel : (506) 453-7945
Télécoeur : (506) 453-2390
Courrier électronique : valerie.hughes@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE
Divers NS
Tel : (902) 495-7732
Télécoeur : (902) 957-0256
Courrier électronique : info@diverts.ca
Site Web : www.diverts.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Ministère de l'Environnement, Énergie et Action climatique
Tel : (855) 368-5474
Télécoeur : (902) 368-5390
Courrier électronique : beveragecontainers@govpe.ca
Site Web : www.princeedwardisland.ca

NOM DE L'ENTREPRISE : _____ NUMÉRO DU DISTRIBUTEUR : _____ NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____
 ADRESSE : _____ DATE : (ANNÉE) _____ (MOIS) _____ (JOUR) _____
 TÉLÉPHONE : _____ TÉLÉCOEUR : _____ COURRIER ÉLECTRONIQUE : _____

NOM DU PRODUIT	SABEUR DU PRODUIT	VOLUME DU RÉCIPIENT (ML)	MATÉRIAU DU RÉCIPIENT	COULEUR DU MATÉRIAU DU RÉCIPIENT (INDIQUER POUR VITRE, PETE, L-PRO, D)	CUP SUR LE RÉCIPIENT (TOUS LES CHIFFRES)
			-VEUILLEZ CHOISIR	-VEUILLEZ CHOISIR	
			-VEUILLEZ CHOISIR	-VEUILLEZ CHOISIR	
			-VEUILLEZ CHOISIR	-VEUILLEZ CHOISIR	
			-VEUILLEZ CHOISIR	-VEUILLEZ CHOISIR	
			-VEUILLEZ CHOISIR	-VEUILLEZ CHOISIR	
			-VEUILLEZ CHOISIR	-VEUILLEZ CHOISIR	

Veillez vérifier la politique d'inclusion/exclusion des produits de chaque province avant d'enregistrer vos produits.

▶ N'OUBLIEZ JAMAIS DE VÉRIFIER VOTRE LISTE DE PRODUITS!

Les distributeurs ont la responsabilité de s'assurer que leurs produits de boissons rendent compte correctement de la consigne s'ils sont inclus dans le Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons fortement de revoir toute votre liste de produits de boissons non alcoolisées afin de nous assurer de la conformité au programme (enregistrement ainsi que versement de la consigne). Nous avons des outils pour vous aider sur notre site Web (encorpatl.ca) dans le menu "Distributeurs" - regardez sous la section « Quels produits de boissons sont consignés? » à la page « Enregistrer et vendre des produits de boissons au Nouveau-Brunswick ».

Veillez noter que, si vous avez besoin d'aide, notre personnel est disponible pour vérifier l'exactitude de votre liste de produits. Si vous souhaitez que nous fassions un examen approfondi, veuillez nous envoyer la liste de toutes les boissons non alcoolisées en vente dans vos magasins (format Excel), et nous vérifierons si vous facturez correctement les consignés. Envoyez votre liste à colette@encorpatl.ca.

